



Remboursement creancier

Par **joyce1707**, le **24/06/2020** à **15:29**

Bonjour
Les huissiers me font entendre que le créancier n'accepte pas ma proposition de régler ma dette à hauteur de 4400 euros (3500 + frais) alors que sur le jugement c'est ce qui est stipulé...
Ils me réclament 5522 euros aujourd'hui.
J'ai contacté le créancier qui me répond qu'ils n'ont plus accès à mon dossier mais qu'il est chez Intrum, le créancier ne décide donc de plus rien si je comprends bien ? Alors pourquoi l'huissier me répond que son client n'est pas d'accord sur ma proposition faite ??
Merci
Cdt

Par amajuris, le 24/06/2020 à 17:09

bonjour, rnrvotre créancier a changé, c'est la société de recouvrement qui est votre nouveau créancier. rnrvà la dette initiale, s'ajoutent les frais de recouvrement et les intérêts. rnrvde quand date le jugement vous condamnant à payer ? rnrvsalutations

Par **joyce1707**, le **24/06/2020** à **17:15**

Ah daccord..rnLe jugement date de juin 2014 et signification huissier aout 2014rnrnCdt

Par amajuris, le 24/06/2020 à 17:44

donc le jugement est exécutoire jusqu'en août 2024.

Par **joyce1707**, le **24/06/2020** à **17:55**

Merci pour toutes ces precisionsrnCordialement,